



## IMPORTANT

### Mise en place du pass sanitaire au Pôle Simon Le Franc

Bonjour à tout · es,

Conformément à la loi 2021-1040 du 5 août 2021 et de son décret d'application n°2021-1059 du 7 août 2021, de nouvelles mesures de fonctionnement entrent en vigueur pour le CPA Pôle Simon Le Franc.

**A partir du 30 août, le passe sanitaire est obligatoire**

à toute personne majeure souhaitant accéder au centre et aux évènements.

Cette mesure s'appliquera aux 12 - 17 ans à partir du 30 septembre prochain.

Le document à produire est porteur d'un QR CODE suite à :

- un dépistage RT-PCR ou un test antigénique ou un autotest négatif réalisé moins de 72 heures avant l'accès au Centre,
- ou un justificatif de statut vaccinal à la COVID 19 c'est à dire un parcours vaccinal attestant des deux injections,
- ou un certificat de rétablissement à la suite d'une contamination par la COVID 19.

**ATTENTION : A défaut de présentation d'un document valable, l'accès au centre sera refusé.**

La lecture des justificatifs (papier ou numérique), y compris de l'autotest, sera réalisée au moyen de l'application mobile "TousAntiCovid".

**Le port du masque est demandé dans les parties communes.**

Merci de votre compréhension, nous restons à votre écoute pour toute question ou demande de précision.

Au plaisir de vous accueillir prochainement.

L'équipe du Pôle Simon Le Franc